

La vallée du Jourdain menacée d'annexion par Nétnayahu/Trump

La réalité de la vallée du Jourdain depuis 1967

https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/chiffres_cles_vallee_du_jourdain_2014_pdf.pdf



Photo AFPS Alsace – mission 2016 – Village de Bardala – Vallée du Jourdain- Région Tubas

Avant 1967, il y avait entre 200 000 et 320 000 Palestiniens dans la vallée du Jourdain.

Aujourd'hui, 94% de la vallée sont sous autorité exclusive de l'armée israélienne d'occupation

Lors de la « guerre des six jours » et de l'occupation de la vallée du Jourdain par l'armée israélienne, plus de 200 000 Palestiniens ont été expulsés dont la plupart ont été déportés en Jordanie.

L'accès à la vallée du Jourdain est limité à six routes, dont quatre sont contrôlées par des checkpoints israéliens, interdisant le passage aux voitures palestiniennes.

Près des trois quart (78,3%) des terres disponibles dans la vallée du Jourdain ont été confisqués par les autorités israéliennes depuis 1967 et alloués à l'armée israélienne ou aux colonies.

AGRICULTURE

Seuls 4% de la vallée sont cultivés par les Palestiniens (contre 25% de la terre en moyenne en Cisjordanie).

Une récente étude de la Banque mondiale a montré que, si les restrictions israéliennes étaient levées dans la vallée du Jourdain 4 595

hectares supplémentaires pourraient être très rapidement cultivés en légumes, fleurs et aromates, ce qui représenterait une valeur ajoutée d'un milliard de dollars.

COLONISATION

37 colonies israéliennes sont présentes, pour une population de 9 500 colons.

Les colonies de la vallée du Jourdain bénéficient de 487 litres d'eau par personne par jour, contre 70 litres en Cisjordanie et même 20 litres dans certaines zones isolées de la vallée.

L'État d'Israël dépense chaque année 24 650 dollars par colons sous la forme de subventions et d'attributions financières distribuées dans les colonies israéliennes dans les territoires occupés.

STRUCTURES

Les routes construites pour les colons israéliens illégaux sont goudronnées, et celles pour les palestiniens sont, dans 95% des cas, des chemins de terres.

Le nombre de structures démolies a plus que doublé en 2013.

La zone géographique concentre, par ailleurs, les ordres de démolition de bâtiments établis par Israël (près de deux destructions sur trois).

590 personnes ont été déplacées en 2013.

Vallée du Jourdain

Fermetures physiques

- Checkpoints totalement fonctionnels
- Checkpoints sur la ligne verte
- Checkpoints partiellement fonctionnels

Le mur en CisJordanie

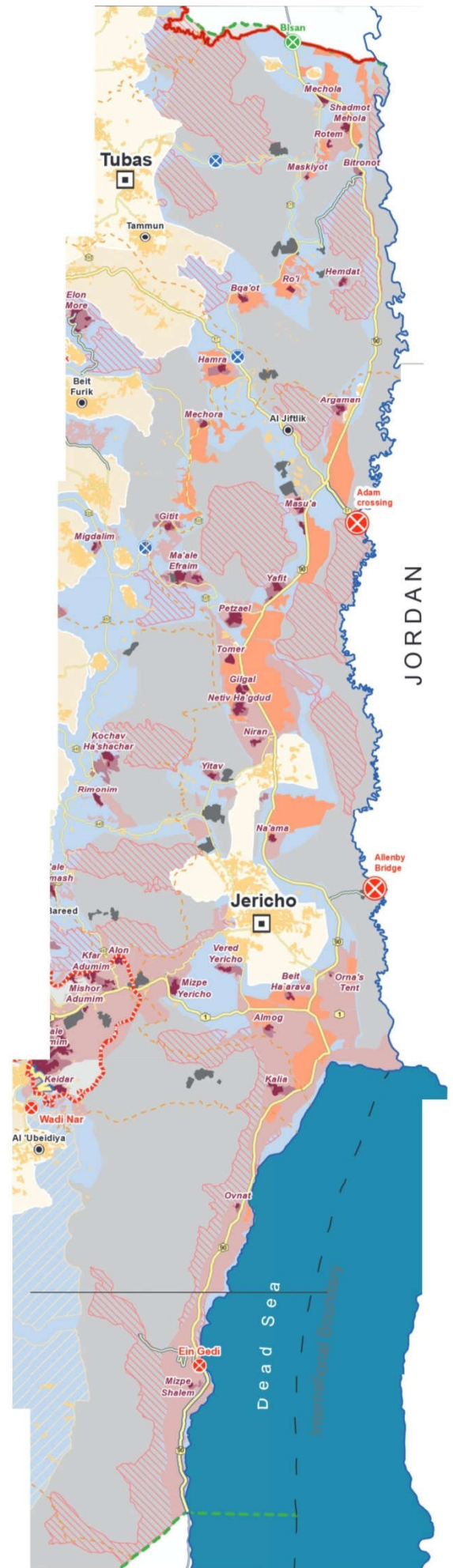
- Totalement fermé
- Partiellement construit
- En projet
- Modifications de tracé en projet

Zones fermées ou restrictions d'accès

- Zone militaire
Accès interdit
- Zone franche israélienne
et no man's land vallée
du Jourdain
accès interdit

Agglomérations palestiniennes/Colonies israéliennes

- Chef lieu de district
- Limites de district
- Zones construites
- Localités
- Limites de Jérusalem imposées
- Zone bâtie des colonies, limites
des zones constructibles et
limites municipales
- Zone cultivée par la colonie
- Réserves naturelles
décrétées par Israël
- Zone A - administration civile et sécurité
palestinienne... sauf problème terrorisme
ou autre... du ressort de l'autorité militaire
d'occupation
- Zone B - administration civile et sécurité
« partagée »... sauf problème terrorisme
ou autre... du ressort de l'autorité militaire
d'occupation
- Zone C - administration et sécurité
exclusivement israélienne



Voir les cartes détaillées par secteur en fin de document

Le rôle stratégique de la vallée du Jourdain



6 Avril 2014

<https://fr.timesofisrael.com/le-role-strategique-de-la-vallee-du-jourdain/>

Plus de 18 000 palestiniens vivent dans la vallée du Jourdain, dispersés en 68 secteurs ruraux habités, dont 54 communautés d'éleveurs ou de bédouins

Le Premier ministre Benjamin Netanyahu scrutant le pont Allenby qui permet de franchir le Jourdain, séparant la Cisjordanie et le royaume Hachémite (Crédit : Kobi Gideon/Flash 90)

C'est déjà la troisième fois cette année que Atiya Bani Minna et les siens se retrouvent sans abri, leurs baraques de tôle rasées par les bulldozers israéliens.

Mais les Palestiniens de la vallée du Jourdain demeurent attachés à leur glèbe, essentielle à la viabilité d'un futur Etat palestinien.

« Qu'est-ce qu'Israël nous veut ? », demande le quinquagénaire, qui vit avec sa famille élargie dans le nord de la vallée, au milieu d'une « zone de tir » affectée par l'armée israélienne à ses exercices militaires, un des nombreux secteurs interdits aux Palestiniens – avec les terres domaniales, les réserves naturelles et les colonies – soit près de 85 % de la région.

« Nous ne faisons de mal à personne, alors pourquoi veulent-ils nous expulser ? Il n'y a personne d'autre que nous ici, mais ils viennent avec des chars, des bulldozers et des soldats pour nous évacuer de nos maisons », explique ce pasteur bédouin de la communauté de Khirbet Aïn Karzaliya, une longue barbe couvrant une grande partie de son visage buriné.

Dénoncée depuis des années par les organisations internationales et de défense des droits de l'Homme comme une tentative délibérée de déplacer la population palestinienne, la politique d'Israël dans les 60 % de Cisjordanie sous son contrôle total (dits « zone C »), dont la vallée du Jourdain représente plus de 40 %, n'a pas atteint cet objectif.

En témoigne une étude publiée en mars par le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (Ocha) montrant que la population palestinienne en « zone C » avoisine les 300 000 personnes, soit presque le double des dernières estimations, en 2008.

Plus de 18 000 vivent dans la vallée du Jourdain, dispersés en 68 secteurs habités, dont 54 communautés d'éleveurs ou de bédouins.

« Nous ne quitterons pas cette terre, malgré toutes leurs tentatives pour nous chasser », affirme Atiya Bani Minna. « En tant que Palestiniens, c'est notre patrie et nous n'en avons pas d'autre ».

Israël justifie ces démolitions par l'absence d'autorisations de construire.

Dans le cas de Khirbet Aïn Karzaliya, « les structures concernées étaient illégales. Elles ont été bâties dans une zone d'entraînement au tir sans permis et ont été enlevées après que la Haute Cour de Justice a rejeté le recours intenté », a précisé à l'AFP le porte-parole de l'administration militaire israélienne.

Mais les Palestiniens et les organisations de défense des droits de l'Homme affirment que la population

palestinienne de la « zone C » – dont seul 1 % est dévolu au développement palestinien, selon l'ONU – est réduite à y bâtir sans autorisation, l'armée israélienne ne lui délivrant de permis de construire que très parcimonieusement.

L'exigence d'Israël de maintenir pour « raisons de sécurité » une présence militaire à long terme dans la vallée, sur la frontière avec la Jordanie, même après un accord de paix avec les Palestiniens, constitue l'une des principales divergences à la table des négociations de paix.

Les démolitions ont atteint en 2013 leur plus haut niveau en cinq ans dans la vallée du Jourdain, avec un doublement du nombre de structures rasées et de personnes déplacées par rapport à 2012 (de 172 et 279 contre 390 et 590), selon les statistiques de l'ONU.

« Israël considère la vallée du Jourdain comme un territoire israélien », explique Yaël Stein, avocate pour l'organisation israélienne de défense des droits de l'Homme B'Tselem. « Israël refuse de planifier la construction de maisons pour les Palestiniens ou de les raccorder à l'eau ».

« Dans le même temps, il accorde des conditions très généreuses aux Israéliens qui vivent dans cette zone et les discriminations sont flagrantes », souligne-t-elle.

Tout près de la ville autonome palestinienne de Jéricho, dans l'implantation de Naomi, Yinon Rosenblum règne sur des rangées verdoyantes de menthe, de basilic et de concombres biologiques.

« J'ai déménagé ici avec le soutien de l'Etat, mais c'est aussi mon droit de vivre ici », déclare ce natif de Haïfa, dans le nord d'Israël, qui y habite depuis sa fondation en 1982 et emploie aujourd'hui 20 ouvriers palestiniens.

« Il y a trois synagogues à Jéricho qui ont plus de 2 000 ans – trois, pas seulement une. Cela prouve que j'ai des racines ici », ajoute-t-il. « Les Palestiniens ont des droits, et je ne le conteste pas, mais j'ai aussi des droits, qui passent en premier ».

« Je ne crois absolument pas que la vallée du Jourdain fera un jour partie de l'Etat palestinien », assène-t-il.

Faiblement peuplée, la vallée représente la seule réserve foncière de Cisjordanie, susceptible d'absorber la croissance démographique naturelle et l'éventuel afflux de réfugiés palestiniens des pays avoisinants après un accord de paix.

C'est aussi là, dans le nord de la vallée, à Al-Bouqea, que les plans des architectes de l'édification d'un Etat palestinien situent la construction d'un aéroport, qui

permettrait de désenclaver la Cisjordanie et de l'ouvrir

sur le monde.

Cisjordanie-Gaza 1967, un nettoyage ethnique occulté

Traduit de l'anglais par [Sylvain Cypel](#).

<https://orientxxi.info/magazine/cisjordanie-gaza-1967-un-nettoyage-ethnique-occulte.1886>



Réfugié sur le pont Allenby - Archives de l'UNWRA, 1967.

Les personnes au fait du conflit palestino-israélien connaissent le terme de « *Nakba* », qui signifie littéralement « catastrophe » et se réfère à la guerre advenue entre 1947 et 1949, qui se termina par le déracinement de plus de 80 % de la population palestinienne qui habitait depuis des siècles le territoire sur lequel fut érigé Israël. Alors que la Nakba représente un événement catastrophique dans la conscience collective du peuple palestinien, il a été suivi, 19 ans plus tard, par une autre guerre épouvantable, qui a provoqué le déplacement d'entre un quart et un tiers des

Une guerre démographique

Alors que pendant cette guerre les combats ont été rapides et peu nombreux, les personnes déplacées dans les territoires palestiniens conquis se comptent par centaines de milliers. Leur nombre est, indubitablement, sans proportion avec l'événement militaire. Cela ne peut se comprendre qu'en se référant au contexte idéologique qui, depuis [la Nakba](#), a sous-tendu les opérations militaires, législatives et administratives israéliennes. Comme l'a montré tout un courant d'historiens israéliens qui ont mené des recherches dans les archives de leur pays couvrant la période de la Nakba, ainsi que d'autres qui ont travaillé sur l'héritage des premiers dirigeants sionistes, l'expulsion du peuple palestinien hors de Palestine a toujours été perçue par les dirigeants israéliens comme faisant partie de la solution au problème juif. Dès lors que les sionistes entendaient créer [un « État juif »](#) sur un territoire où ils

Le Latroun et Jérusalem-Est, zones stratégiques

Durant la guerre, les Israéliens focalisèrent les activités de déplacement dans certaines zones d'importance stratégique. L'une des plus significatives fut l'expulsion de la population de trois villages de la zone centrale du Latroun, au bord de la frontière israélienne de juin 1967 à l'ouest de la Cisjordanie, où 10 000 civils furent expulsés². Sur la carte, le Latroun apparaît comme un doigt dépassant de la Cisjordanie. Israël n'était pas parvenu à le conquérir en 1948. Ses villages sont restés habités jusqu'à la guerre de 1967, lorsqu'Israël expulsa leur population et détruisit immédiatement la totalité des bâtiments. Les terres appartenant aux villageois

Juin 1967, une guerre de six jours qui n'en finit pas · Dix-neuf ans après la Nakba (1947-1949), Israël a procédé à une seconde vague d'expulsion des Palestiniens hors de leur terre natale pendant et après la guerre de 1967. Sans espoir de retour, ils ont été déplacés de force

Palestiniens hors du territoire conquis par Israël, ainsi que le début d'une nouvelle ère. Depuis, la population qui est restée vit sous une domination israélienne complexe. Cet événement-là est nommé la « *Naksa* », terme qui évoque l'aggravation importante et rapide d'une catastrophe antérieure. Cette Naksa est advenue durant et au lendemain de la guerre entre Israël et trois des pays arabes environnants, qui dura six jours et se clôtura par une facile victoire d'Israël et l'occupation des territoires qui étaient sous la souveraineté ou administrés par ces États voisins.

étaient une minorité, faire basculer l'équilibre démographique en leur faveur ne devenait possible que par la combinaison d'une colonisation de la terre par eux-mêmes et du déplacement des Palestiniens hors de cette même terre.

Lorsque [la guerre advint en 1967](#), les dirigeants sionistes y virent l'occasion de procéder à des changements démographiques dans les territoires nouvellement occupés de manière générale, et dans certaines zones spécifiques en particulier. Durant la guerre et dans les jours qui suivirent, entre 250 000 et 420 000 Palestiniens, selon les sources, ont été déplacés de chez eux¹. Cela fut exécuté par des moyens militaires, et consolidé ensuite par l'imposition de règlements empêchant les personnes expulsées de rentrer chez elles.

devinrent un parc naturel, le Canada Park, et une colonie fut également créée sur une partie d'entre elles.

Israël a depuis également construit un tronçon de ligne de chemin de fer sur une autre partie du Latroun d'où des réfugiés avaient été expulsés. Les expulsions de population dans les zones situées le long de la frontière entre Israël et la Cisjordanie touchèrent encore d'autres bourgs et villages. Ceux de Bait Marsam, Bat Awa, Habla, Jiftlik et El-Burj furent tous détruits³, ainsi qu'une importante partie de la bourgade de Qalqilya (850 de ses 2 000 bâtiments, selon le rapport de l'envoyé spécial de l'ONU à l'époque).

De même, dès l'occupation de Jérusalem-Est, Israël procéda à l'évacuation de la population du vieux quartier Al-Magharbeh dans la Vieille Ville et détruisit toutes ses maisons, laissant leurs occupants sans abri. Ce quartier résidentiel était habité par des familles palestiniennes depuis des siècles. Les officiels israéliens virent cependant dans le déroulé de la guerre l'occasion de

De l'autre côté du Jourdain

Une autre zone d'importance stratégique fut constituée par la vallée du Jourdain, qui sépare la Cisjordanie du royaume hachémite de Jordanie. Durant la guerre, Israël déplaça 88 % de la population de cette région ! Les premiers à être expulsés furent des Palestiniens qui s'y étaient installés après la guerre de 1948⁵. Les habitants de trois camps de réfugiés dans cette zone furent chassés en totalité et refoulés vers la Jordanie. La moitié du reste de la population palestinienne autochtone le fut également. Plus largement, au lendemain de la guerre, Israël procéda à l'expulsion de quelque 200 000 Palestiniens en les envoyant en autobus de l'autre côté du Jourdain. Les autobus partaient de Jérusalem et d'autres lieux de Cisjordanie.

Avant d'être expulsés, les Palestiniens devaient signer un document stipulant qu'ils quittaient les lieux « volontairement »⁶. Ce fut le cas pour certains, mais un soldat israélien, cité par Masalha, témoigna qu'une part significative d'entre eux fut expulsée par la force :

Bien qu'il y ait eu des personnes qui sont parties volontairement, nombreux sont ceux qui ont été purement et simplement expulsés. On les obligeait à signer. Je vais vous dire comment cela se passait. Un bus arrivait et seuls les hommes en descendaient. (...) On nous avait dit qu'il s'agissait de saboteurs (...) et qu'il valait mieux qu'ils se retrouvent hors de nos frontières. Ces gens ne voulaient pas partir, mais ils ont été traînés du bus tout en étant frappés à coups de pied et de

« Amaigrir » durablement la population palestinienne

En conclusion, on peut voir que l'action des forces armées israéliennes était guidée, selon les termes de Masalha, par le désir d'« amaigrir » la population palestinienne du territoire nouvellement occupé.

Cela eut pour conséquence un grand nombre de nouveaux réfugiés et aussi de déplacés. Après que l'expulsion eut été mise en œuvre, Israël la consolida par l'adoption d'outils législatifs pérennisant leur exil.

Ces réglementations incluaient en premier lieu le refus opposé à toute personne absente au moment de la guerre ou devenue réfugiée ou déplacée à l'issue de cette guerre et se trouvant au-delà des frontières de la Palestine d'être autorisée à revenir vivre dans son foyer.

Cela fut rendu possible en établissant de nouveaux statuts de résidence pour la partie orientale de Jérusalem-Est, la Cisjordanie et la bande de Gaza, et en n'autorisant à y habiter que les seuls Palestiniens inclus dans le recensement qu'Israël mena dans les territoires occupés. Tous ceux qui avaient été expulsés ou qui se trouvaient à l'étranger furent intentionnellement exclus du statut de résident.

« nettoyer » cette zone et ouvrir l'espace faisant face au mur des Lamentations, à Jérusalem-Est. Pareillement, 4 000 Palestiniens furent évacués du quartier juif de la Vieille Ville. Dans ce cas-là, leurs maisons ne furent pas détruites. Leurs occupants furent remplacés plus tard par des habitants juifs⁴.

crosses de pistolets. Au moment où ils arrivaient devant moi, ils étaient généralement déjà complètement sonnés et à ce stade ils ne se préoccupaient plus de savoir s'il fallait signer ou pas. C'était pour eux comme un élément du processus qu'ils subissaient. Dans la plupart des cas, la violence utilisée à leur égard produisait les conséquences souhaitables de notre point de vue. La distance entre la position frontalière où on se situait et le pont [sur le Jourdain] était d'une centaine de mètres. Apeurés comme ils l'étaient, ils traversaient en courant. Des gardes-frontières et des parachutistes étaient là en permanence. Lorsque quelqu'un refusait de me donner sa main [pour qu'on lui prenne ses empreintes] ils venaient et le battaient affreusement. Après, je lui prenais le pouce de force, je le plongeais dans l'encre et je prenais son empreinte. Puis l'homme était viré. Je n'ai aucun doute que des dizaines de milliers d'hommes ont ainsi été expulsés contre leur volonté⁷.

Cette opération d'expulsion, selon le chercheur Nur Masalha, a suscité peu d'attention, probablement parce qu'elle n'a pas impliqué d'action militaire spectaculaire comme dans le Latroun ou à Qalqiliya. Elle a commencé cependant à être publiquement évoquée et prise en considération lorsque Haïm Herzog, l'organisateur de cette expulsion qui devint aussi le premier gouverneur militaire de la Cisjordanie⁸, déclara fièrement en 1991 qu'il avait géré le transfert sans bruit de 200 000 Palestiniens en usant de cette méthode.

En outre, le gouvernorat militaire israélien en Cisjordanie et à Gaza émit des ordonnances selon lesquelles toute entrée non autorisée préalablement dans les territoires occupés était considérée illégale et passible de punitions, parmi lesquelles figurait l'expulsion.

Ces diverses mesures ont eu pour résultat de pérenniser le déplacement des individus concernés et de leurs familles. La plupart n'ont jamais pu revenir en Palestine jusqu'à ce jour. Ils ont même été rejoints dans leur exil forcé par de nombreux autres Palestiniens, victimes de ce que l'on nomme localement la « Nakba permanente », à savoir des mesures permanentes d'expulsion. Ces mesures incluent les révocations de permis de résidence, les restrictions d'enregistrement des enfants, les démolitions de maisons et bien d'autres encore...

Aucune paix juste n'advientra sans que soit résolue la situation critique des réfugiés des deux guerres de 1948 et de 1967 et celle des personnes expulsées hors de Palestine par le régime israélien depuis lors. Plus important : la paix ne pourra être instaurée et renforcée qu'en s'attaquant aux motivations idéologiques israéliennes qui ont engendré un tel problème.

Obstacles et entraves à la circulation

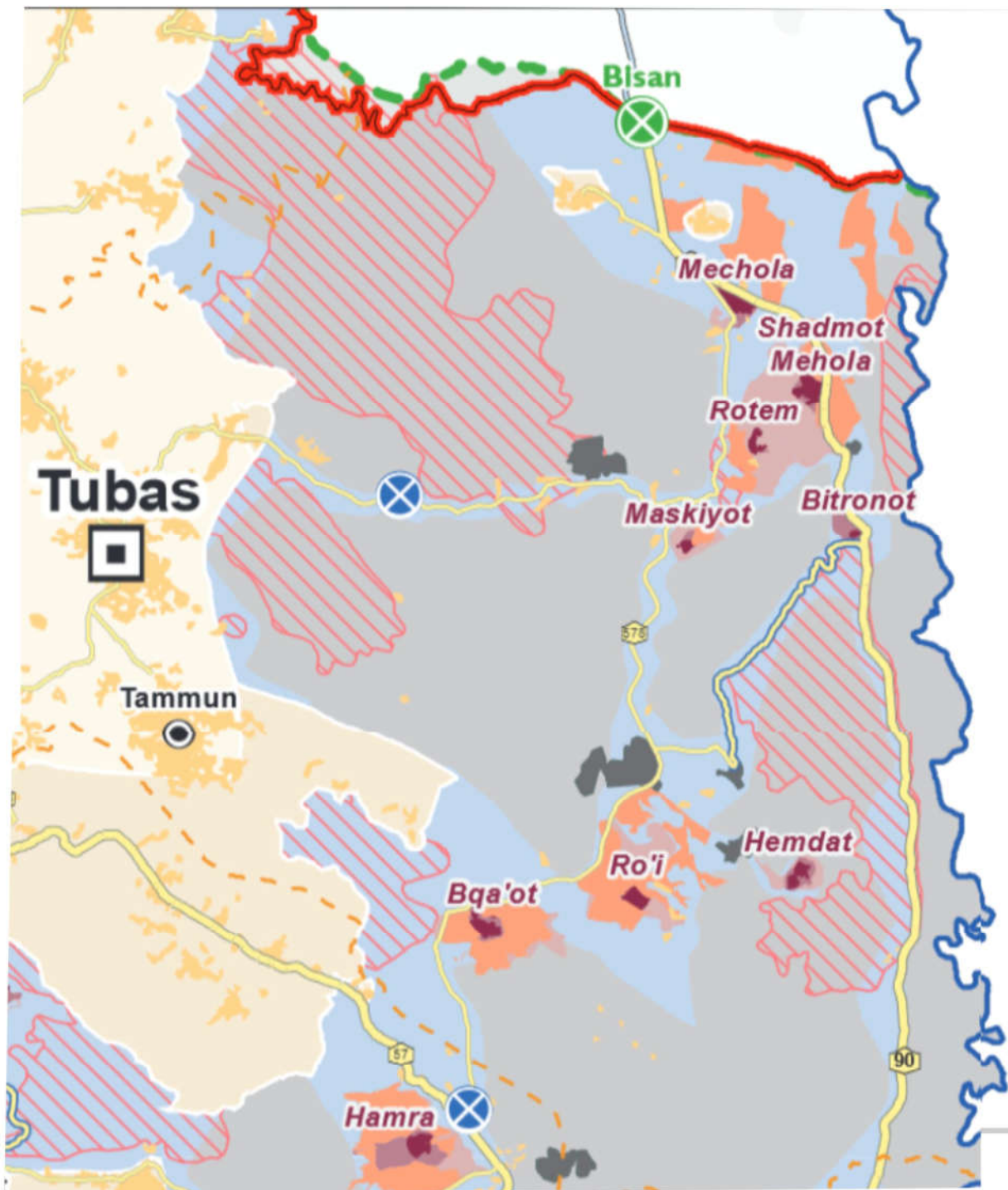
OCHA

Juillet 2018

Vallée du Jourdain

Région de Tubas

Fermetures physiques	
	Checkpoints totalement fonctionnels
	Checkpoints sur la ligne verte
	Checkpoints partiellement fonctionnels
Le mur en CisJordanie	
	Totalement fermé
	Partiellement construit
	En projet
	Modifications de tracé en projet
Zones fermées ou restrictions d'accès	
	Zone militaire Accès interdit
	Zone franche israélienne et no man's land vallée du Jourdain accès interdit
Agglomérations palestiniennes/Colonies israéliennes	
	Chef lieu de district
	Limites de district
	Zones contruites
	Localités
	Limites de Jérusalem imposées
	Zone bâtie des colonies, limites des zones constructibles et limites municipales
	Zone cultivée par la colonie
	Réserves naturelles décrétées par Israël
	Zone A - administration civile et sécurité palestinienne... sauf problème terrorisme ou autre... du ressort de l'autorité militaire d'occupation
	Zone B - administration civile et sécurité « partagée »... sauf problème terrorisme ou autre... du ressort de l'autorité militaire d'occupation
	Zone C - administration et sécurité exclusivement israélienne



Obstacles et entraves à la circulation

OCHA Juillet 2018

Vallée du Jourdain

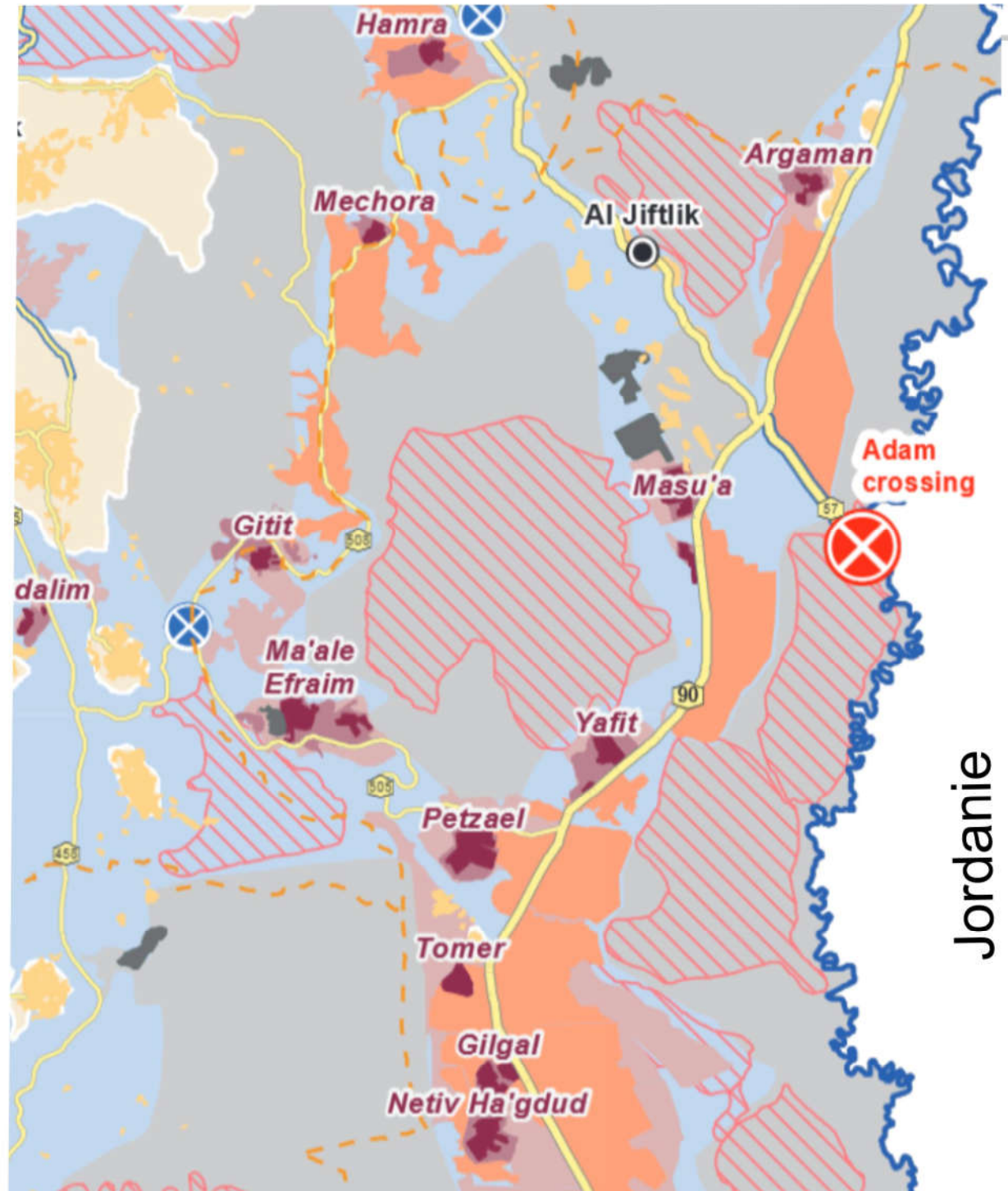
Région Sud de Tubas

Fermetures physiques	
	Checkpoints totalement fonctionnels
	Checkpoints sur la ligne verte
	Checkpoints partiellement fonctionnels

Le mur en CisJordanie	
	Totalement fermé
	Partiellement construit
	En projet
	Modifications de tracé en projet

Zones fermées ou restrictions d'accès	
	Zone militaire Accès interdit
	Zone franche israélienne et no man's land vallée du Jourdain accès interdit

Agglomérations palestiniennes/Colonies israéliennes	
	Chef lieu de district
	Limites de district
	Zones construites
	Localités
	Limites de Jérusalem imposées
	Zone bâtie des colonies, limites des zones constructibles et limites municipales
	Zone cultivée par la colonie
	Réserves naturelles décrétées par Israël
	Zone A - administration civile et sécurité palestinienne... sauf problème terrorisme ou autre... du ressort de l'autorité militaire d'occupation
	Zone B - administration civile et sécurité « partagée »... sauf problème terrorisme ou autre... du ressort de l'autorité militaire d'occupation
	Zone C - administration et sécurité exclusivement israélienne

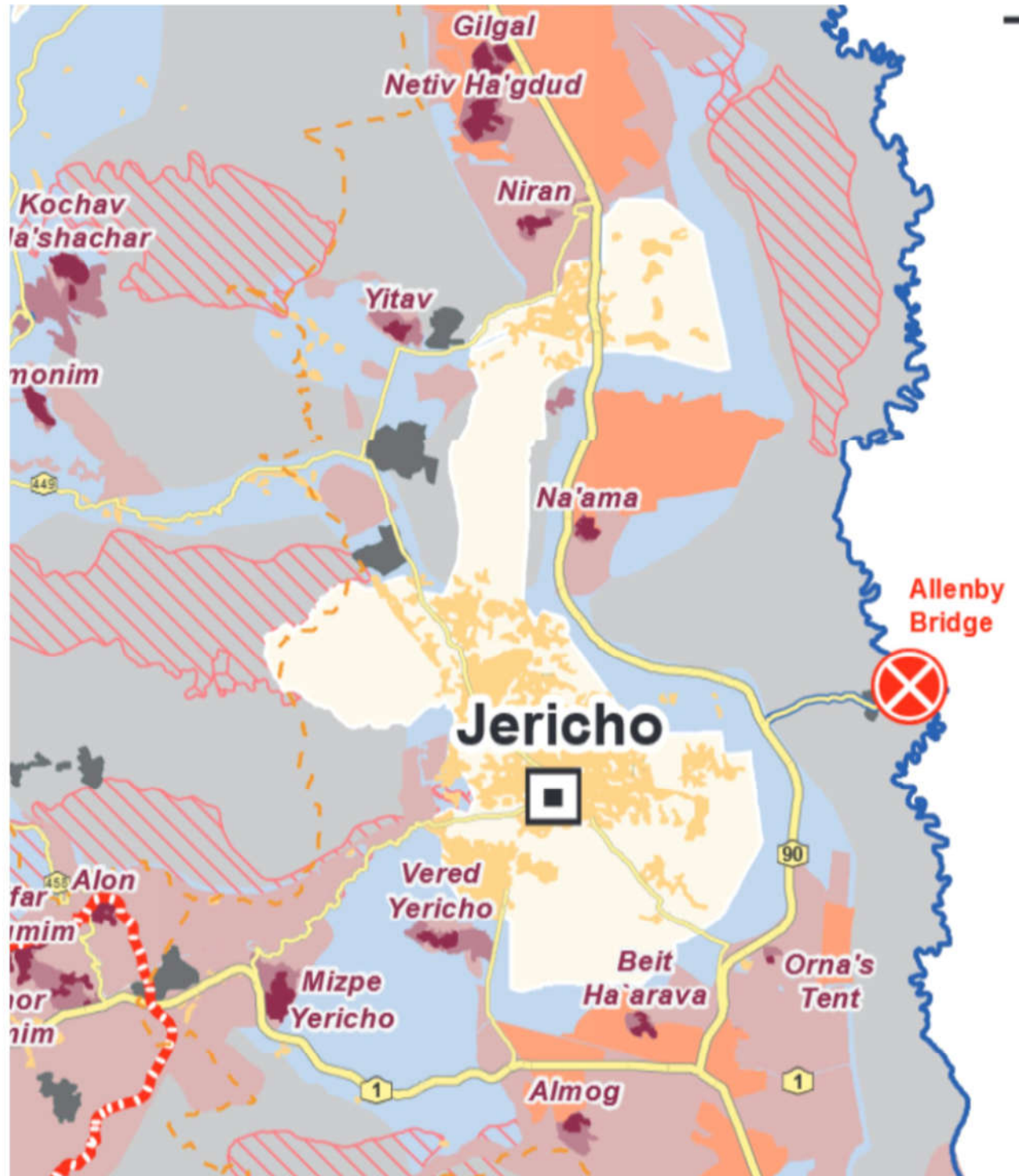
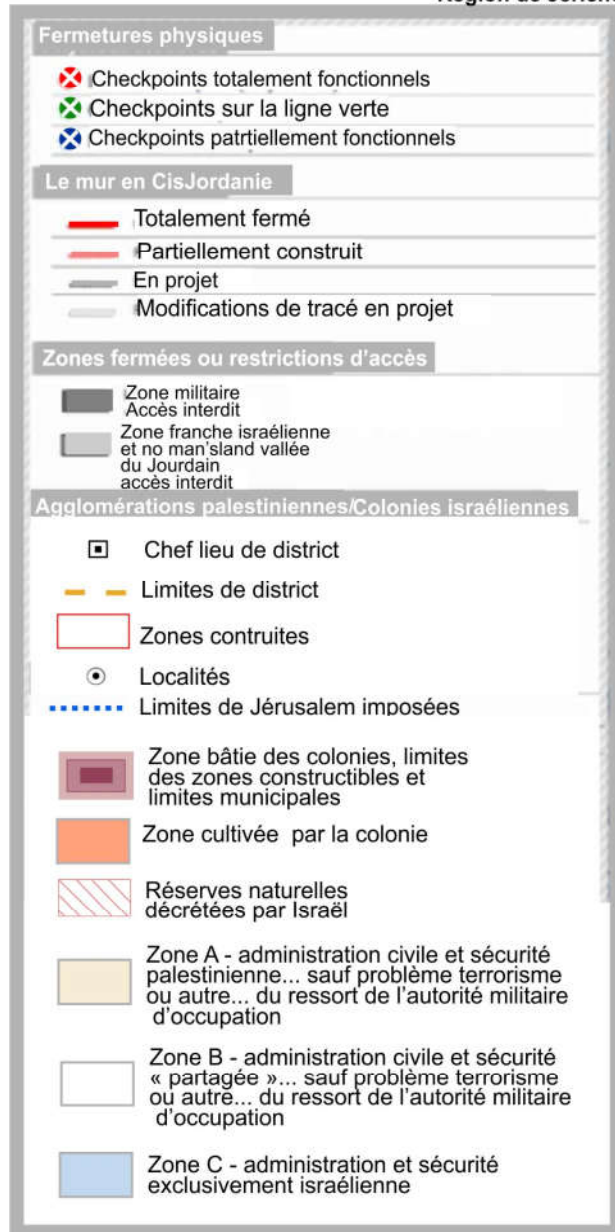


Obstacles et entraves à la circulation

OCHA Juillet 2018

Vallée du Jourdain

Région de Jéricho

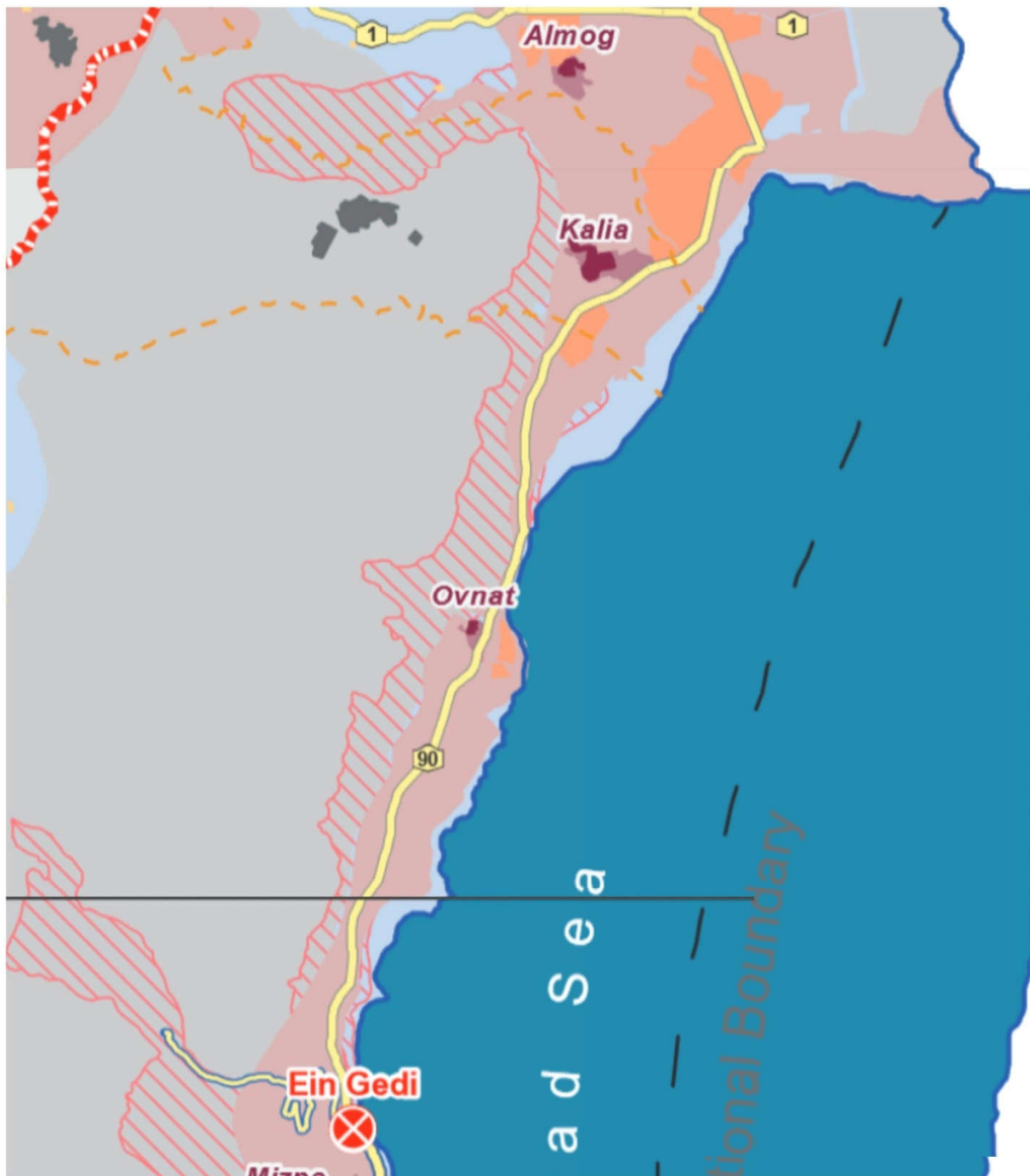
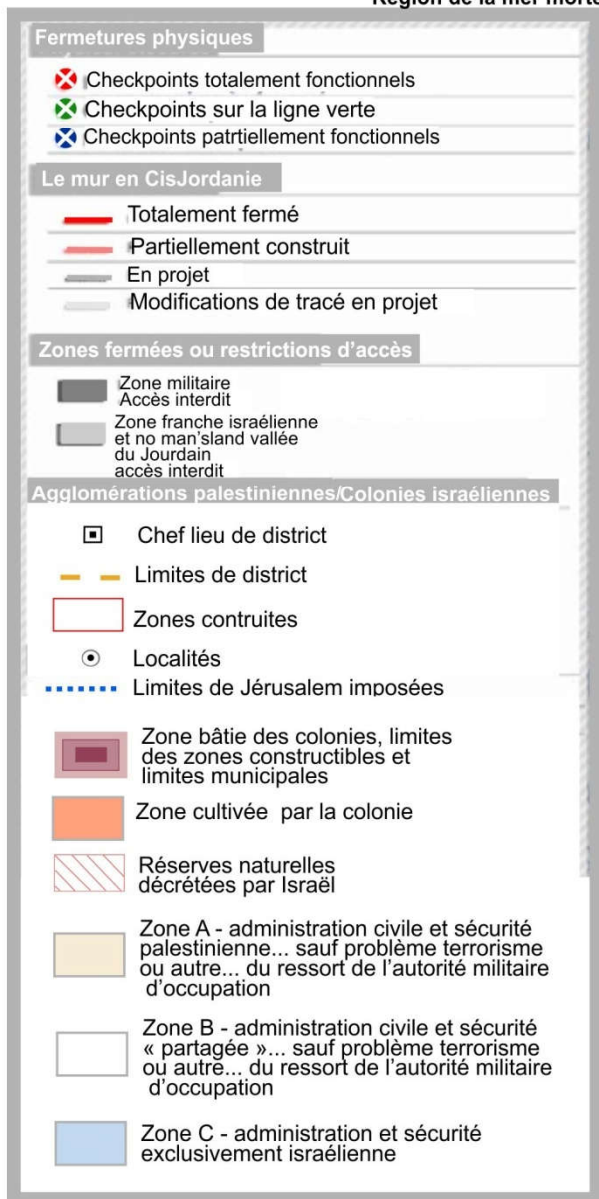


Obstacles et entraves à la circulation

OCHA Juillet 2018

Vallée du Jourdain

Région de la mer morte



Obstacles et entraves à la circulation

OCHA Juillet 2018

Vallée du Jourdain

Région Sud de la mer morte

Fermetures physiques

- ⊗ Checkpoints totalement fonctionnels
- ⊗ Checkpoints sur la ligne verte
- ⊗ Checkpoints partiellement fonctionnels

Le mur en CisJordanie

- Totalemment fermé
- Partiellement construit
- En projet
- Modifications de tracé en projet

Zones fermées ou restrictions d'accès

- Zone militaire
Accès interdit
- Zone franche israélienne
et no man's land vallée
du Jourdain
accès interdit

Agglomérations palestiniennes/Colonies israéliennes

- Chef lieu de district
- Limites de district
- Zones construites
- Localités
- ⋯ Limites de Jérusalem imposées
- Zone bâtie des colonies, limites
des zones constructibles et
limites municipales
- Zone cultivée par la colonie
- ▨ Réserves naturelles
décrétées par Israël
- Zone A - administration civile et sécurité
palestinienne... sauf problème terrorisme
ou autre... du ressort de l'autorité militaire
d'occupation
- Zone B - administration civile et sécurité
« partagée »... sauf problème terrorisme
ou autre... du ressort de l'autorité militaire
d'occupation
- Zone C - administration et sécurité
exclusivement israélienne

